

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer  
Méditerranée

Sète, 09/04/2019

Centre de Sécurité des Navires du Languedoc-Roussillon

**Le Chef du Centre de Sécurité des Navires de  
Sète**

Nos réf. : 193/2019

Vos réf. :

Affaire suivie par : Philippe Martinez

à

Tél. 04 99 02 16 25

Courriel : [csn-sete@developpement-durable.gouv.fr](mailto:csn-sete@developpement-durable.gouv.fr)

M. Jean-Pierre LAFALLA  
SETE CROISIERES  
BP 429  
34204 SETE CEDEX

**Objet : permis de navigation des navires CANAUXRAMA III (ST 930443) et SUB SEA EXPLORER (925339)**

Suite à la réception des 2 rapports de visite sans prescription de l'inspecteur de l'ANFR datés du 09/04/2019 veuillez trouver les permis de navigation des navires :

- SUB SEA EXPLORER, validité du 09/04/2019 au 04/04/2020, date anniversaire de la visite périodique
- CANAUXRAMA III, validité du 09/04/2019 au 22/01/2020, date d'expiration du certificat de franc-bord.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.

L'Inspecteur Principal des Affaires Maritimes



Chef du Centre de Sécurité des Navires du  
Languedoc-Roussillon

Philippe Martinez

**Copie à : dossier**





Ministère chargé de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- PERMIS DE NAVIGATION / PERMIT FOR NAVIGATION
- PERMIS PROVISOIRE DE NAVIGATION / INTERIM PERMIT FOR NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions du Code des transports et du Décret n°84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution. En application du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée, par écrit, par l'armateur un mois avant sa date d'expiration. *Issued under the provisions of national Regulation decree 84-810 of 30 August 1984, as amended, concerning the safety of life at sea, habitability on ships and pollution prevention. Pursuant to Regulation annexed to the Order of 23 November 1987 amended, the periodic inspection for the renewal or endorsement of this certificate must be requested in writing by the shipowner one month before its expiry date.*

1- LE NAVIRE / SHIP	
Nom du navire / Shipname	CANAUXRAMA III
Numéro OMI / IMO number	
Port d'immatriculation / Homeport	SETE
Numéro d'immatriculation / Registration number	930443

2- DELIVRANCE / RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS ISSUE / RENEWAL / ENDORSEMENT TO EXTEND THE VALIDITY	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <b>22/01/2020</b> <i>This permit for navigation is valid until</i>	
Lieu / Issue at : <b>SETE</b> Date / Date of issue : <b>09/04/2019</b> Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	L'inspecteur des affaires maritimes <b>Philippe MARTINEZ</b> Chef du Centre de Sécurité des Navires du Languedoc-Roussillon
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	



Ministère chargé de la Mer

Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**3- CONSTRUCTION / CONSTRUCTION****3.1 Caractéristiques du navire / Ship particulars :**

Longueur hors tout / <i>Length overall</i> (m) : <b>10,82</b>	Date de pose de quille / <i>Keel laying</i> :
Longueur de référence / <i>Length B.P</i> (m) :	Divisions applicables / <i>National regulations</i> : Principale : <b>D 223 b - PAX</b>
Jauge brute Londres / <i>Gross tonnage</i> (UMS) :	Date de Visite de Mise en Service / <i>Initial survey</i> : <b>01/03/2012</b>
Jauge brute Oslo / <i>Gross tonnage</i> (Tx) : <b>12,56</b>	Type de navire / <i>Description of ship</i> : <b>Navire à passagers</b>
Largeur / <i>Breadth</i> (m) : <b>5</b>	Indicatif radio / <i>Callsign</i> :
Creux / <i>Depth</i> (m) :	MMSI / <i>MMSI number</i> :
Puissance propulsive / <i>B.H.P</i> (kW) : <b>190</b>	Zone radio SMDSM / <i>GMDSS area</i> : <b>A1</b>

**3.2 Franc-bord / Loadline :**

Il lui a été attribué un franc-bord de / <i>Loadline freeboard position</i> : <b>236</b> (mm)
Date de la dernière visite à sec / <i>Drydock survey</i> :
Matériau de coque / <i>Hull framework</i> : <b>AG/4 - ALU</b>
Gestion de la certification de franc-bord du navire / <i>Loadline certification manager</i> : <b>Bureau Veritas Marine &amp; Offshore</b>

**3.3 Conditions de navigation / Conditions of navigation :**

Catégorie de navigation et parcours autorisé / <i>National navigation category and specific navigation place</i> : <b>5ème (eaux abritées)</b>	
	Autres conditions ou limitations d'exploitation / <i>Other operational restrictions</i> : <b>motorisation électrique hors tension (PV CRS MA n° 273/21). – L'armateur embarquera autant de brassières enfant que d'enfants effectivement à bord. Les doubles commandes à l'avant du navire sont déconnectées et sécurisées. La mise en service de ces commandes devra faire l'objet d'une visite préalable.</b>
	Le navire bénéficie des exemptions suivantes / <i>Exemptions</i> :
	Nombre maximal de <b>personnes à bord</b> / <i>Maximum number of person on board</i> : <b>79</b> , dont / <i>Included</i> : Membres de l'équipage / <i>Seamen</i> : <b>3</b> Personnel spécial / <i>Special crew</i> : <b>0</b> Passagers / <i>Passengers</i> : <b>76</b>

Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution. L'armateur est tenu de maintenir son navire dans les conditions approuvées par l'administration. *The navigation permit certifies that the checks carried out under conditions determined by the french Minister of the Sea did not detect any apparent defect likely to prevent the vessel from sailing for reasons of safety, habitability or ship's hygiene, prevention of maritime occupational hazards or pollution prevention. The shipowner must maintain the vessel under the conditions approved by the administration.*

# RAPPORT D'INSPECTION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE DE NAVIRE

feuille... 1/1...

MOTIF DE LA VISITE<sup>(1)</sup> : MISE EN SERVICE - PERIODIQUE - CONTRE-VISITE

AUTRE (à préciser) :

CONTRE-VISITE NECESSAIRE<sup>(1)</sup> :  OUI - NON

Nom du navire : CANADONA III Port et N° d'immatriculation : ST 930443B  
 Type : Passager Catégorie : 5<sup>e</sup> Poids de la quille : 2011  
 Tonnage : 14,867 t Longueur H.T. - de ré<sup>(1)</sup> : 10,82 Nombre de passagers : 76

Indicatif : FAA 7288 N° M.M.S.I. : 207151250 Zone S.M.D.S.M. : Δ1

Licence de station de navire valide<sup>(1)</sup> :  OUI - NON  
N° 018A141356 FAA 7288

L'agent chargé du contrôle soussigné certifie avoir procédé au contrôle de la station radioélectrique du navire précité, ainsi qu'à la vérification de la licence d'exploitation et des certificats des opérateurs.

Cette station est exigible<sup>(2)</sup> :  OUI - NON (voir observations)

La réglementation nationale - ~~internationale~~ applicable est : D. 20219-16

La station est en bon état de fonctionnement<sup>(2)</sup> :  OUI - NON (voir observations)

L'ANFR émet un avis <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	à la délivrance ou au renouvellement	<input checked="" type="checkbox"/> du permis de navigation du certificat de sécurité radioélectrique
------------------------------------	---	---	--

(1) : rayer les mentions inutiles

(2) sous réserve de la réalisation des prescriptions n° :

Observations : Nombre de prescriptions : 00 Nombre de recommandations : 0  
 (préciser : P pour prescription ou R pour recommandation ; le délai imparti)

Tout Standard horizon Eclipse + (sans ASN)  
Mesures et tests satisfaisants.

Station radioélectrique, en bon état et bon état pour un nouveau passage en 5<sup>e</sup> catégorie.

A STTE le 09/04/2019  
 Date de fin de validité du contrôle (sous réserve de la réalisation des éventuelles prescriptions dans les délais impartis) : 09/04/2020

Nom, N° de téléphone et signature de l'agent chargé du contrôle

**AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES**  
 Direction du Contrôle du Spectre  
 112 Rue Edouard Vaillant  
 94815 Villejuif Cedex  
 Fax : +33 (0)1 49 58 31 29  
 N° SIREN : 180 053 027 - Code APE : 8413 Z

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

Service Régional - Marseille

Europarc de Pichaury - Bâtiment 257

1330 Rue Guillibert de la Landière

BP 80237

13790 La Penne-sur-Huvey Cedex

Tél : 33 (0) 2 10 10 - Fax : 33 (0) 2 10 10 33 59

